

Acte à classer

101

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-10-07T13-16-30.00 (MI240330414)

Identifiant unique de l'acte : 027-200065787-20220929-101-BF ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : pesallpjob_812022021_seal

Date de décision : 29/09/2022



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetairesActe : [pesallpjob_812022021_seal.XML](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[101_2022_decision_...](#) Type PJ : 70_DE - Délibération[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 07/10/22 à 13:16

Par [BUNEL Nadège](#)

Transmis

Date 07/10/22 à 13:16

Par [BUNEL Nadège](#)

Accusé de réception

Date 07/10/22 à 13:33

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	46
Votants par procuration	9
Absents	10
Total des votes	55

7. Finances locales
7. Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du 23 septembre 2022 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. GIRARD, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. LEROY, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. CALMESNIL, M. BARRE, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. BEAUDOUIN, Mme DUTILLOY, M. CANTELOUP, Mme ROSA, M. TIMON, Mme GAUTIER, M. VOSNIER, Mme DUVAL, M. DARMOIS, Mme CABOT, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, M. BURET, Mme MONLON, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, Mme BINET, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEU, M. BAPTIST

TITULAIRES EXCUSES : M. DUMESNIL, M. LAMY, M. LEROUX, Mme LOUVEL, M. ROBILLOT

TITULAIRES ABSENTS : M. LETELIER

PROCURATIONS : M. DUMESNIL à M. LEBOUCHER, M. LAMY à Mme DUONG, M. LEROUX à M. TIMON, Mme LOUVEL à M. VOSNIER, Mme DUVAL à M. DARMOIS, Mme QUESNEY à Mme ROSA, Mme HAKI à M. TIHY, M. ROBILLOT à Mme CACAUX, Mme BINET à M. DOUYERE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. PLATEL

N° 101-2022 Décision Modificative n°1 – Budget Communauté de Communes Pont Audemer Val de Risle.

La présente décision modificative a pour objet de procéder aux ajustements nécessaires sur les crédits votés au budget primitif 2022 comme suit :

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 257 000€, comprenant :

En dépenses :

- Travaux sur le bâtiment du Camping (nature 2313), reprise de la passerelle d'accès aux HLL et diverses interventions électriques, pour la somme de 7 000 euros.
- Transfert de crédits inscrits à la nature 2031 frais d'études, pour la somme de -29 981.52 euros, pour la réhabilitation du toboggan de la piscine les 3 îlets (nature 2135) pour la somme de 29 981.52 euros.
- Acquisition d'une benne à ordures ménagères (nature 2182), pour la somme de 250 000 euros.
- Transfert de crédits inscrits à la nature 2031- frais d'étude GEMAPI à la nature 237 afin de permettre le versement d'avance demandé par le titulaire de l'étude stratégie sur la RISLE Maritime en vue de la restructuration de la friche Costil et Cartonnerie pour la somme de 7 673.86 €.

D/R	I/F	Fonction	Nature	Service	Antenne	Montant
D	I	95	2313		CAMPING	7 000,00 €
D	I	413	2135		PISCINE	29 981,52 €
D	I	822	2031		LIGNGLOTOU	- 29 981,52 €
D	I	812	2182		OM	250 000,00 €
D	I	831	237	GEMA	HYDRAULIQU	7 673,86 €
D	I	831	2031	GEMA	HYDRAULIQU	7 673,86 €
TOTAL						257 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
027-269055705-20220929-101-BF
Date de télétransmission : 07/10/2022
Date de réception préfecture : 07/10/2022

En recettes :

- FCTVA (nature 10222), correspondant à la recette de FCTVA de l'acquisition de la benne à ordures ménagère, pour la somme de 41 010 euros.
- Emprunt (nature 1641), recette de l'emprunt suite à l'acquisition de la benne, pour la somme de 208 990 euros.
- Emprunt (nature 1641), recette permettant l'équilibre de la section d'investissement, pour la somme de 7 000 euros.

D/R	I/F	Gestionnaire	Fonction	Nature	Antenne	Montant
R	I	OM	812	10222	OM	41 010,00 €
R	I	OM	812	1641	OM	208 990,00 €
R	I	SF	01	1641	DETTE	7 000,00 €
TOTAL						257 000,00 €

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 4 000 €, comprenant :

En dépenses :

- Location mobilière (nature 6132), correspondant au rattrapage des loyers du SUM, pour la somme de 4 000 euros.
- Autre personnel extérieur (nature 6218), correspondant à l'intervention d'intérimaires dans le secteur des ordures ménagères non prévu au budget, pour la somme de 10 000 euros.
- Fournitures d'entretien (nature 60631), réduction de la ligne -10 000 euros du budget ordures ménagères permettant l'équilibre de la section de fonctionnement.

D/R	I/F	Gestionnaire	Fonction	Nature	Antenne	Montant
D	F	SUM	820	6132	SUM	4 000,00 €
D	F	OM	812	60631	OM	- 10 000,00 €
D	F	OM	812	6218	OM	10 000,00 €
TOTAL						4 000,00 €

En recettes :

- Contributions (nature 74748), recettes rattrapées dans les contributions des dossiers SUM, représentant la somme de 4 000 euros.

D/R	I/F	Gestionnaire	Fonction	Nature	Antenne	Montant
R	F	SUM	820	74748	SUM	4 000,00 €
TOTAL						4 000,00 €

Aussi, au regard de ce qui précède,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-11;
VU le budget primitif 2022 délibéré le 04 avril 2022.

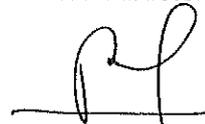
CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget 2022,

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20220929-101-BF
Date de télétransmission : 07/10/2022
Date de réception préfecture : 07/10/2022

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité*

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 du budget Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle exposée ci-dessus pour un montant de 257 000€ équilibré en section d'investissement et un montant à hauteur de 4 000 € équilibré en section de fonctionnement.

Pont-Audemer, le 29 septembre 2022
le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREX



Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20220929-101-BF
Date de télétransmission : 07/10/2022
Date de réception préfecture : 07/10/2022